



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/40/PV.23  
5 octobre 1985

FRANCAIS

---

QUARANTIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA VINGT-TROISIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 4 octobre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)  
Puis : M. BERROCAL SOTO (Costa Rica)  
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Touré (Guinée)  
M. Vo Dong Giang (Viet Nam)  
M. Barre (Somalie)  
M. Subba (Népal)  
Prince Bolkiah (Brunéi Darussalam)

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. TOURE (Guinée) : Le Président de la République de Guinée, le Général de Brigade Lansana Conté, président du Comité militaire de redressement national, tout en exprimant ses regrets de ne pas être venu à cette session en raison de son calendrier de travail qui a subi des modifications de dernière minute, nous a fait l'honneur de nous désigner pour le représenter ici. C'est pourquoi nous sommes heureux de l'occasion solennelle qui nous est ainsi offerte de prendre part à la quarantième session ordinaire de l'Assemblée générale, qui marque cette année le quarantième anniversaire de la création de notre organisation mondiale.

Tout d'abord, à l'instar de toutes celles qui l'ont précédée, ma délégation voudrait ici et maintenant, au nom du président Lansana Conté, de son gouvernement et du peuple de Guinée tout entier, assurer le gouvernement et le peuple mexicains de sa sympathie et de sa solidarité à la dimension de la profondeur de leur affliction, face aux tremblements de terre dévastateurs et meurtriers des 19 et 20 septembre derniers. Que chaque Mexicain trouve ici l'expression sincère de nos condoléances émues.

Monsieur le Président, nous tenons à vous adresser les vives félicitations de la délégation guinéenne pour votre brillante élection à la présidence de la présente assemblée. Vos éminentes qualités d'homme d'Etat constituent, à notre avis, un gage certain du succès de cette session qui se tient à un moment où la conjoncture internationale est particulièrement préoccupante tant sur le plan politique qu'économique.

Nous voudrions également saisir cette opportunité pour traduire notre haute appréciation de l'oeuvre combien positive accomplie par S. Exc. M. Paul Lusaka tout au long de son mandat en qualité de Président de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

Nous voudrions enfin saluer notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts constants et efficaces qu'il a déployés au service de la paix, de la promotion socio-économique et du respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Le peuple de Guinée, sous l'égide du Comité militaire de redressement national (CMRN), est attelé à l'édification d'une société démocratique et prospère, respectueuse des libertés et droits fondamentaux de l'homme.

M. Touré (Guinée)

Traduisant ainsi les aspirations légitimes de notre peuple, le Comité militaire de redressement national et le Gouvernement de la deuxième République ont élaboré un programme d'action contenu dans un plan intérimaire de développement national 1985-1987. Ce plan intérimaire s'articule essentiellement sur l'agriculture, l'énergie, l'éducation, les transports et communications, ce qui implique la restructuration de l'économie et de l'administration.

Le développement de l'agriculture et de l'énergie figurant parmi les priorités de notre stratégie économique, nos efforts sont tournés vers la recherche des voies et moyens de la mise en valeur de nos immenses ressources naturelles. C'est pourquoi nous avons engagé une politique d'ouverture nous permettant de coopérer avec tous les pays du monde sans exclusive, sur la base de l'égalité et de la réciprocité des intérêts, avec la conviction profonde que seule une telle politique de coopération peut être viable et féconde pour la Guinée et tous ses partenaires.

A cet égard, nous nous félicitons de l'intérêt que l'Organisation des Nations Unies porte au projet d'aménagement intégré du Massif de Fouta Djallon en vue de créer une ceinture verte de protection contre la désertification progressive de notre sous-région et mettre ainsi son immense potentiel hydroélectrique à la portée des Etats de toute la zone.

Notre nouvelle démarche qui se traduit par une diplomatie du développement sera soutenue à l'intérieur du pays par une politique de libéralisation de l'économie et d'encouragement des entreprises et des initiatives privées longtemps étouffées.

Le bilan des 40 années d'existence de l'Organisation des Nations Unies peut, à notre avis, être jugé positif.

En effet, même si tous nos objectifs ne sont pas toujours atteints, nous pouvons heureusement nous féliciter du fait que les espérances suscitées à travers le monde par la création, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, de l'Organisation des Nations Unies, subsistent encore; aussi, le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales continuent d'être la raison d'être de notre Organisation, qui ne peut en aucun cas s'accommoder des graves foyers de tension qui persistent encore de par le monde.

Parmi ces graves foyers de tension qui retiennent notre attention, l'Afrique australe et le Moyen-Orient sont les plus troublants en raison des immenses pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants qu'on y enregistre. En Afrique australe, le régime raciste de Pretoria accentue son défi à la communauté internationale par la poursuite d'une répression systématique et féroce contre les

M. Touré (Guinée)

populations noires d'Afrique du Sud, les agressions perpétrées contre les pays voisins et le refus persistant d'octroyer l'indépendance à la Namibie.

C'est le lieu de réitérer notre soutien inconditionnel et notre solidarité agissante aux mouvements de libération nationale et aux peuples qu'ils représentent.

Le gouvernement intérimaire installé en Namibie par le régime abject d'Afrique du Sud, sans consultation populaire et en l'absence totale de la SWAPO, mouvement nationaliste reconnu par notre communauté internationale, n'a aucune légitimité et, de ce fait, est nul et non avenu.

C'est l'occasion pour nous de saluer respectueusement la position des pays de l'occident ayant décidé d'engager des sanctions contre le régime de l'apartheid.

S'agissant du Moyen-Orient, l'occupation illégale et continue des territoires arabes par Israël, aggravée par la guerre fratricide au Liban, éloigne encore toutes perspectives de solution de la question palestinienne. La République de Guinée réaffirme son soutien au peuple palestinien dans sa lutte pour l'exercice de ses droits inaliénables à l'existence et à l'identité nationale sous la direction de son unique représentant, l'OLP.

En tant que membre du Comité islamique de paix ayant pour mission la recherche d'une solution au conflit Iran-Iraq par des moyens pacifiques, en dépit des obstacles auxquels ce comité se heurte, force nous est de croire que la communauté de destin de ces deux pays musulmans frères les amènera à une cessation des hostilités pour une cohabitation fraternelle.

En ce qui concerne la question chypriote, la République de Guinée, comme par le passé, continue d'apporter son appui à l'action de notre Organisation pour une solution juste et négociée.

D'autres foyers de tension méritent aussi notre réflexion. En Afghanistan tout comme au Kampuchea, nous sommes confrontés à une situation qui continue de préoccuper la communauté internationale. Le Gouvernement de la République de Guinée estime que les peuples afghan et kampuchéen doivent pouvoir, en toute liberté, déterminer le régime politique de leur choix.

Toujours en Asie, un regain d'espoir se fait jour quant à l'aboutissement des efforts de réunification pacifique de la patrie coréenne. A ce propos, nous réaffirmons le soutien total de la République de Guinée aux démarches déjà initiées dans maints forums et organisations en vue du retrait de toutes les forces étrangères et de la transformation de l'Accord d'armistice en Accord de paix.

M. Touré (Guinée)

S'agissant du Sahara occidental, la République de Guinée, soutenant sans réserve le droit à l'autodétermination des peuples dans l'esprit de la résolution 1514 (XV) des Nations Unies, estime que le moment est venu pour que le Président en exercice de l'OUA et le Secrétaire général des Nations Unies conjuguent leurs efforts pour enfin trouver à ce conflit douloureux une solution honorable.

A propos du Tchad, ce pays frère qui ne demande qu'à vivre en paix dans les limites de son territoire, nous saluons et encourageons les efforts déployés par la République populaire du Congo tendant à amener tous les Tchadiens autour d'une même table de négociations.

La paix et la sécurité dont chacun de nous a besoin et pour lesquelles chacun de nous se bat quotidiennement, ne peuvent s'obtenir que par l'instauration d'un nouvel ordre économique international conférant une équité dans les échanges et une juste répartition des avantages entre les Etats.

Il ne saurait y avoir d'épanouissement des peuples sans la satisfaction des besoins primaires de l'homme à travers le développement économique intégral des nations dans une atmosphère de paix et de sécurité pour tous.

Dans le cadre de ce nouvel ordre économique international, nous encourageons davantage le dialogue Nord-Sud et insistons particulièrement sur la nécessaire promotion de la coopération Sud-Sud.

La persistante récession économique de plus en plus éprouvante pour les nations démunies commande à la communauté internationale une réelle prise de conscience, sans laquelle les efforts de sauvegarde de la paix seront voués à l'échec.

Nous sommes tout aussi attentifs au problème du désarmement, à ce moment précis où nous assistons au développement d'une nouvelle phase de la course aux armements. Que constatons-nous? La course aux armements, loin de s'atténuer, s'étend de plus en plus à l'espace. Nous sommes d'avis que cette question ne devrait pas être discutée dans un cadre bilatéral qui relègue les Nations Unies au second plan. Cette question doit être réglée dans un cadre universel où toutes les nations du monde contribueraient à la préservation de l'humanité d'une éventuelle guerre d'autodestruction.

La paix est une et indivisible. Les Nations Unies doivent dès lors assumer pleinement leur rôle dans une entreprise aussi délicate que celle du désarmement général et complet.

M. Touré (Guinée)

C'est pourquoi, en raison du cadre de plus en plus élargi des activités de notre organisation, une adéquation de ses structures et de son mode de fonctionnement aux exigences de notre temps devient une nécessité impérieuse.

Aussi faut-il reconnaître que l'Organisation des Nations Unies en général et le Conseil de sécurité en particulier ne peuvent pleinement et efficacement jouer leur rôle que si les Etats Membres acceptent de leur conférer la responsabilité totale dans l'application correcte des clauses de la Charte des Nations Unies et du règlement du Conseil de sécurité.

L'ignorance, la maladie et la faim constituent encore des maux dont souffrent près des deux tiers de la population de notre planète. C'est sur cette note de tristesse que nous voudrions lancer un appel pressant à la solidarité de toutes les nations, singulièrement les plus nanties, afin qu'elles fassent davantage preuve de volonté politique, par des actes concrets, en vue de mettre un terme à ces fléaux pour assurer la survie de l'humanité.

Nous faisons nôtre et appuyons avec force l'objectif du Conseil exécutif des Nations Unies pour l'enfance : à savoir l'immunisation universelle des enfants en 1990. Car, nous le savons tous, l'enfant est bien la plus grande richesse de l'humanité.

M. VO DONG GIANG (Viet Nam) : Monsieur le Président, la délégation de la République socialiste du Viet Nam voudrait tout d'abord vous présenter ses chaleureuses félicitations et ses meilleurs voeux de succès dans la conduite des travaux en cette importante session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit permis d'exprimer au Gouvernement et au peuple du Mexique la profonde sympathie et les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple du Viet Nam pour les pertes sévères causées par la récente catastrophe naturelle. Nous sommes convaincus que le peuple mexicain, animé d'une volonté intrépide et avec l'assistance de la communauté internationale sera à même de surmonter au plus tôt cette lourde épreuve.

L'occasion nous est aujourd'hui offerte de jeter un regard rétrospectif sur les 40 années d'activités des Nations Unies et de prendre conscience des problèmes cruciaux qui demandent des efforts conjugués de la part de la communauté internationale.

M. Vo Dong Giang (Viet Nam)

Quarante millions d'hommes, dont 20 millions de fils du vaillant peuple soviétique, ont fait l'ultime sacrifice de leurs vies pour la grandiose victoire de l'humanité qui a mis fin à la seconde guerre mondiale et donné naissance à l'ONU, organisation internationale la plus vaste et la plus importante qui soit. Depuis lors, combien de millions d'hommes ont encore donné leurs vies pour éteindre les foyers de guerre allumés par l'impérialisme à travers les divers continents et pour la conquête de l'indépendance, de la liberté et du progrès social. Combien de ressources et d'efforts a-t-il fallu afin de briser le monopole nucléaire de l'impérialisme et instaurer un équilibre militaro-stratégique, assurant ainsi au genre humain la période la plus longue de ce siècle exempte de guerre mondiale. Ces acquis majeurs obtenus au prix d'inappréciables sacrifices constituent le fondement et le point d'appui sur lesquels reposent nombre de résolutions positives adoptées au sein des Nations Unies. Toutefois, la lutte pour une paix stable et durable sur notre terre de même que le combat pour l'indépendance, la souveraineté et le développement des peuples ne sont pas encore achevés; ils accusent au contraire une acuité d'autant plus grande au vue d'une réalité flagrante, à savoir que les forces impérialistes et réactionnaires ne renoncent jamais d'elles-mêmes à leurs visées de domination et d'exploitation des peuples.

De nos jours, de pair avec l'essor des forces d'indépendance nationale, de paix et de progrès social, est apparue une possibilité réelle de plus en plus tangible d'empêcher et de mettre pas à pas en échec toute tentative de provoquer une nouvelle conflagration mondiale. Etant donné néanmoins les calculs insensés des forces bellicistes et militaristes, le danger demeure, plus grand que jamais, d'une guerre d'extermination de l'humanité. Ces forces poursuivent sans répit leur course aux armements, particulièrement dans le domaine nucléaire, en vue de rompre l'équilibre stratégique. Qui pis est, elles avancent un programme de course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, posant ainsi une nouvelle menace à l'encontre des peuples, cela sous le couvert trompeur d'"initiative de défense stratégique". La lutte contre la course aux armements sur la terre comme dans l'espace revêt un caractère d'actualité et constitue la tâche prioritaire de tous les peuples.\*

---

\* M. Berrocal Soto (Costa Rica), vice-président, assume la présidence.

M. Vo Dong Giang (Viet Nam)

Toute action en faveur de la paix, de l'indépendance et de la souveraineté des nations, pour la démocratie, le bien-être et la justice sociale ne saurait être dissociée du combat commun en vue d'empêcher une guerre nucléaire. Parallèlement aux autres initiatives de paix constructives avancées par l'Union soviétique, le moratoire unilatéral proclamé par celle-ci sur tous les essais nucléaires jusqu'à la fin de cette année constitue un geste de bonne volonté manifeste et une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales.

Au cours des quatre dernières décennies, s'est déroulé en Europe un processus long et complexe pour la préservation de la paix et de la coexistence pacifique entre les deux systèmes sociaux opposés, ceci allant à rebours du dessein des forces impérialistes visant à anéantir le système socialiste apparu au lendemain de la seconde guerre mondiale. Cette lutte a porté ses fruits avec la signature de l'Acte d'Helsinki en 1975, Acte définissant un cadre pour la coexistence pacifique qui a été réaffirmé à la Conférence de Madrid en 1983. Toutefois, étant donné la nature inchangée de l'impérialisme, la lutte pour la consolidation de la coexistence pacifique en Europe demeure un problème d'actualité brûlant, à savoir comment éviter une conflagration nucléaire dont la conséquence indubitable serait une catastrophe pour l'ensemble de l'humanité.

Durant les 40 années passées, malgré l'absence de guerre mondiale, les peuples d'Asie n'ont pas pour autant connu de paix véritable. Il leur a fallu faire face à des guerres parmi les plus longues et les plus sanglantes et, à l'heure actuelle, l'Asie demeure une région chaude du monde du fait de la politique de certaines forces impérialistes et militaristes qui se proposent de faire de l'Asie et du Pacifique une arène de confrontation politique et militaire. De toute évidence, l'Asie ne bénéficie pas encore d'un cadre de coexistence pacifique mais les prémisses pour un tel cadre sont en cours de genèse : ces 40 dernières années, les peuples de ce continent ont remporté des victoires successives dans la lutte pour l'indépendance nationale et le progrès social, contribuant ainsi à créer un équilibre favorable à la paix et un profond changement dans la configuration mondiale, et ce, indépendamment du vouloir des forces impérialistes et colonialistes. Bien que complexe et de longue haleine, la lutte pour la coexistence pacifique en Asie et dans le Pacifique, s'harmonisant avec la tendance de notre époque, portera sans aucun doute ses fruits. A cet égard, s'avèrent réalistes les propositions de l'Union soviétique relatives à des mesures visant à créer la confiance mutuelle en Extrême-Orient ainsi qu'à la convocation d'un forum pour débattre toutes les questions touchant à la paix et la sécurité en Asie et



M. Vo Dong Giang (Viet Nam)

dans le Pacifique, de même que la proposition avancée par la Mongolie concernant la signature d'une convention de non-agression mutuelle et de non-recours à la force dans les rapports entre Etats de l'Asie et du Pacifique.

Durant les quatre dernières décennies, des centaines de millions d'hommes parmi les nations opprimées se sont dressés pour briser les chaînes du colonialisme et reconquérir l'indépendance et la liberté. Dans cette atmosphère d'effervescence et en accord avec la tendance générale, l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quinzième session, il y a 25 ans, a adopté la "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". Par la suite, de nombreuses autres résolutions importantes ont été adoptées par les Nations Unies en vue d'affirmer le droit des peuples à vivre dans la souveraineté; l'unité et l'intégrité territoriale ainsi que leur liberté de choisir le régime politique auquel ils aspirent. Jusqu'à présent cependant, de nombreux peuples d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Océanie doivent encore poursuivre leur combat acharné pour réaliser et préserver ces droits inaliénables.

En Amérique centrale et dans les Caraïbes, les peuples se trouvent en butte à la politique d'agression des Etats-Unis, notamment celle menée contre Cuba et le Nicaragua, au maintien du colonialisme à Porto Rico, à la répression du mouvement révolutionnaire en El Salvador et des autres mouvements nationaux progressistes. Des forces expéditionnaires ont même été utilisées pour l'invasion de la Grenade. Une telle politique engendre la tension, mettant ainsi en danger la paix et la sécurité de la région, au mépris des efforts du Groupe de Contadora en vue de parvenir à un règlement négocié de la situation en Amérique centrale.

Quant aux peuples de Namibie et d'Afrique du Sud, il leur faut encore persévérer, sous la direction respective de la SWAPO et de l'ANC, dans leur longue lutte ardue mais combien vaillante, contre la domination brutale du colonialisme et de l'apartheid, pour la réalisation de leur droit à l'autodétermination et l'indépendance véritables. Les pays de la ligne de front doivent faire continuellement face à des actes et à des menaces d'agression de la part de certaines forces impérialistes et du régime raciste d'Afrique du Sud, pour la défense de leur propre indépendance, souveraineté et sécurité et en même temps pour affirmer leur droit de contribuer effectivement à la réalisation d'une exigence commune de l'humanité, à savoir la liquidation du dernier bastion du colonialisme dans cette région du monde.

M. Vo Dong Giang (Viet Nam)

A l'heure actuelle, les peuples du Moyen-Orient doivent toujours poursuivre leur combat contre les sionistes israéliens et leurs maîtres qui intensifient leur politique d'agression et de division à l'encontre de l'unité du peuple palestinien et des droits nationaux fondamentaux des peuples palestinien et arabe.

Alors que notre Assemblée générale est en session, il y a à peine quelques jours les sionistes israéliens ont bombardé le quartier général de l'OLP près de Tunis et, dans le même temps, les racistes sud-africains ont lancé une attaque armée contre l'Angola. Ces deux actes criminels proviennent d'une même politique de terrorisme d'Etat que le Viet Nam condamne catégoriquement.

En Asie et dans le Pacifique, le droit à l'autodétermination n'a toujours pas été réalisé pour les petits territoires tels que la Micronésie, la Nouvelle-Calédonie, etc. La tentative de créer deux Etats coréens et la présence des troupes américaines dans le Sud de la Corée exigent toujours du peuple coréen la poursuite de sa lutte pour la réunification pacifique et souveraine de son pays. Pour ce qui est du peuple du Kampuchea, malgré les succès prodigieux obtenus au cours de sa renaissance et de son développement, il lui faut encore consentir de grands efforts pendant encore un certain nombre d'années afin d'écartier définitivement le danger d'un retour au génocide entretenu par Pékin. La République démocratique d'Afghanistan se trouve toujours confrontée à la guerre non déclarée menée par les agents des forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme de grandes nations.

M. Vo Dong Giang (Viet Nam)

Ayant lui-même vécu 30 années de guerre contre l'agression étrangère et étant depuis des années l'objet d'une guerre de sabotage multiforme de la part de son voisin du Nord, le peuple du Viet Nam réserve sa sympathie et son soutien le plus vigoureux aux peuples d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Océanie en lutte contre l'impérialisme et le colonialisme.

Le colonialisme a été renversé, mais l'exploitation, l'oppression et la domination des peuples se poursuivent plus accablantes encore, sous la forme du néo-colonialisme. Le combat mené par les pays en développement sur le front économique constitue à l'heure actuelle une question d'actualité brûlante. De nombreuses résolutions des Nations Unies demeurent toujours lettre morte alors que la situation économique des pays en développement se détériore chaque jour davantage sous le poids d'énormes difficultés et de dettes extérieures colossales. Un tel état de choses souligne l'urgence de la lutte pour un nouvel ordre économique international.

Le Mouvement des pays non alignés reflète la détermination et la vitalité des peuples en lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et les autres forces réactionnaires, pour la paix, l'indépendance et le développement. Les résolutions adoptées par le mouvement, en particulier celles adoptées par les sixième et septième Conférences au sommet et par la récente Conférence des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Luanda, répondent aux exigences de la situation et sont conformes à la Charte des Nations Unies. La République socialiste du Viet Nam réitère son accord à l'égard de ces résolutions, lesquelles, à ses yeux, devraient jouir de l'approbation et du soutien des Nations Unies.

Tandis que la communauté internationale célèbre le quarantième anniversaire des Nations Unies, la République socialiste du Viet Nam commémore également son quarantième anniversaire. Du fait des entraves mises par les forces qui cherchent à renverser le cours de l'histoire, le premier Etat ouvrier-paysan en Asie du Sud-Est a dû attendre 32 ans avant de devenir Membre des Nations Unies. Cependant, au cours des quatre décennies passées, dans sa lutte pour la paix, l'indépendance, l'unité et le socialisme, le peuple vietnamien, au prix de son sang et fort de la solidarité internationale, en particulier celle des peuples lao et kampuchéen frères, a mis en échec les plus grands efforts entrepris par les forces du colonialisme, de l'impérialisme et de la réaction internationale, contribuant ainsi à donner une impulsion vigoureuse à la puissante montée anti-impérialiste et anticolonialiste dans le monde. Durant les six dernières années, par des efforts

M. Vo Dong Giang (Viet Nam)

continus et des initiatives de paix répondant aux intérêts légitimes des parties concernées, les trois peuples d'Indochine ont grandement contribué à mettre en faillite la politique de tension et d'affrontement poursuivie par les forces impérialistes et réactionnaires, faisant naître ainsi la possibilité réelle de créer un cadre pour la coexistence pacifique entre les Etats de l'Asie du Sud-Est, ainsi qu'entre ceux-ci et les Etats extérieurs à la région, et de façonner un Sud-Est asiatique de paix, de stabilité et de coopération. Dans l'éventualité où pourrait être atteinte plus tôt une solution politique garantissant la sécurité et la souveraineté des Etats et des peuples de la région, y compris le Kampuchea, le retrait total des forces volontaires vietnamiennes pourrait être achevé avant l'échéance de 1990 unilatéralement et récemment décidée par les Gouvernements kampuchéen et vietnamien. Par ailleurs, le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea s'est déclaré prêt à entreprendre des pourparlers avec les divers groupes ou individus dans l'opposition afin de discuter de la mise en oeuvre de la réconciliation nationale sur la base de l'élimination de la clique de Pol Pot, ainsi que de la tenue d'élections générales après le retrait total des forces volontaires vietnamiennes hors du Kampuchea. Il convient d'ajouter que la proposition avancée par la Malaisie concernant les "proximity talks" a été estimée par la récente Conférence des ministres affaires étrangères des trois pays d'Indochine comme une initiative digne d'être prise en considération.

Ainsi, les prémisses d'une solution politique concernant l'Asie du Sud-Est et le Kampuchea sont en train de mûrir. Dans cette oeuvre d'édification de la paix et de la sécurité au Sud-Est asiatique, les intérêts nationaux du Viet Nam et ceux de la communauté internationale coïncident. Le Viet Nam, qui a fait et fera tout son possible pour contribuer au succès de cette noble cause, salue chaleureusement les efforts communs des pays concernés, de même que toute initiative dans ce sens, d'où qu'elle vienne. Nous sommes heureux de constater que les récentes discussions entre le Viet Nam, représentant les trois pays d'Indochine, et l'Indonésie, représentant les pays de l'ANASE, se sont avérées fructueuses malgré certaines divergences. Ces discussions ont ouvert la voie à un processus de dialogue substantiel, entrepris sur un pied d'égalité et dans un esprit de respect mutuel, tenant dûment compte des intérêts légitimes réciproques, sans imposition des vues d'une partie à l'autre et sans ingérence des puissances étrangères à la région, et ce dans le but de parvenir à un règlement équitable des questions du Sud-Est asiatique. Nous tenons à remercier les pays amis pour leur encouragement au

M. Vo Dong Giang (Viet Nam)

dialogue entrepris dans cet esprit. Nous déplorons en même temps le fait qu'une grande puissance persiste encore à entraver ce processus de dialogue, bien qu'une telle politique s'avère déjà en faillite.

Nous apprécions tout particulièrement la contribution positive apportée par le Secrétaire général des Nations Unies dans la recherche d'une solution politique en faveur de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est, ainsi que l'assistance économique et technique précieuse et efficace que nous ont accordée les Nations Unies et leurs institutions spécialisées dans notre tâche d'édification nationale.

En ce quarantième anniversaire des Nations Unies, la délégation du Viet Nam salue chaleureusement les apports de cette organisation à la paix et à la sécurité internationales, à l'indépendance, à la liberté et au bonheur des peuples. A l'avenir, en dépit des nombreuses difficultés et complexités qui subsistent, sur la base des acquis des mouvements révolutionnaires et des forces de paix, la contribution des Nations Unies aux intérêts de la communauté internationale gagnera davantage encore en importance.

M. BARRE (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la République démocratique de Somalie et en mon propre nom, je tiens à féliciter sincèrement l'ambassadeur de Piniés pour son élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale. Il convient parfaitement qu'un diplomate qui a sa grande expérience des affaires des Nations Unies et dont on connaît bien la sagesse et l'érudition dirige les délibérations de cette session historique.

Je saisis également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à son prédécesseur, l'ambassadeur Paul Lusaka, qui s'est acquitté de ses responsabilités en tant que président de la trente-neuvième session.

Avant d'aborder le fond de ma déclaration, qu'il me soit permis d'exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement de la Somalie, mes profondes condoléances au peuple et au Gouvernement du Mexique pour les pertes matérielles tragiques subies lors du tremblement de terre.

C'est pour moi un privilège de participer à la présente session de l'Assemblée générale où nous célébrons le quarantième anniversaire des Nations Unies. Cette occasion doit être une source de réjouissance car l'instance mondiale, malgré ses échecs et ses insuffisances, a su occuper une place incontestable dans notre monde complexe et interdépendant. Que nous le voulions ou pas, nous vivons à une époque où le seul espoir d'un avenir sain et pacifique dépend de la mise en oeuvre des objectifs et des principes qui avaient été élaborés, avec une perspicacité de prophète par les auteurs de la Charte. Bien que l'on ne puisse pas dire que leurs espoirs se sont traduits dans la réalité, il est évident que l'on a établi une charpente solide pour la coopération internationale dans tous les domaines des activités de l'homme.

En favorisant le processus de décolonisation et le droit des peuples à l'autodétermination, l'Organisation mondiale a contribué à créer une communauté d'Etats souverains dont l'objectif est l'universalité. Cette tâche essentielle n'est pas encore totalement achevée mais les grandes réalisations des Nations Unies dans ce domaine ont vigoureusement affirmé la dignité de l'homme et les aspirations de millions de gens dans le monde entier qui ont recouvré leur liberté et jouissent maintenant du droit à l'identité nationale et l'Etat.

L'Organisation mondiale, et c'est là une autre réalisation remarquable, a procédé à un examen des problèmes politiques, économiques, sociaux,

M. Barre (Somalie)

technologiques et scientifiques dont on se sert chaque jour pour apporter des solutions pratiques et efficaces pour le bien non seulement des petits Etats sous développés mais de toute l'humanité. Lorsque nous considérons l'éventail des activités des Nations Unies - amélioration de la condition de la femme, cessation des flux de réfugiés et mise au point d'un droit de la mer - il faut bien reconnaître que l'existence et l'oeuvre de notre organisation ont une importance historique dans les affaire du monde.

Si les Nations Unies semblent souvent inefficaces dans la recherche de solutions aux conflits ou aux problèmes internationaux, il faut en blâmer les Etats qui ont refusé de subordonner des intérêts nationaux étroits aux exigences de la paix et de la sécurité mondiale. La faute n'en incombe pas à la structure de l'Organisation. Il est regrettable que notre célébration des réalisations de l'Organisation doive s'accompagner d'une évaluation réaliste de la scène internationale, alors que le principe de la sécurité collective reçoit bien peu d'attention, que la domination coloniale, impérialiste et étrangère, est bien trop apparente, que le refus constant du droit à l'autodétermination entraîne des tensions endémiques et des conflits et que la violation des droits de l'homme entraîne des tragédies humaines. La situation dans le monde représente, à n'en pas douter, un défi que tous les Etats doivent relever. Il leur faut acquérir un sens plus poussé des responsabilités s'ils veulent s'acquitter de leurs obligations en tant que membres de la communauté mondiale des nations.

Les puissances ont une responsabilité particulièrement lourde dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiale. Les espoirs et les aspirations de tous les peuples de notre terre pâlissent devant leurs dangereuses rivalités et leur capacité toujours croissante de provoquer une catastrophe mondiale au fur et à mesure qu'ils perfectionnent leurs armements.

Le Gouvernement de la Somalie s'associe à l'appel universel lancé aux superpuissances pour qu'elles ne négligent aucune occasion de renforcer la coexistence pacifique et de conclure des accords sur la réduction mutuelle des stocks nucléaires, et de mettre un terme à la mise au point, aux essais, et au déploiement d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. La communauté internationale demande à juste titre que l'on investisse au profit du développement et de ses avantages tangibles plutôt que dans des armes meurtrières qui ne peuvent assurer la sécurité à quiconque.

M. Barre (Somalie)

La situation grave qui prévaut en Afrique du Sud lance un autre défi aux Etats Membres. Au fil des ans, les Nations Unies ont à juste titre rappelé à la conscience du monde que le système de l'apartheid est un crime contre l'humanité. Elles ont demandé aux Etats Membres de prendre des mesures pour mettre un terme à un système qui est non seulement une atteinte à la morale, mais aussi une grave menace à la paix régionale et internationale et à la sécurité mondiale.

Aujourd'hui, nous sommes les témoins de l'affrontement inévitable et dangereux entre la majorité noire, dont les frustrations et la juste colère ne peuvent plus être contenues, et la minorité raciste, militairement puissante, qui fait tout ce qu'elle peut pour préserver ses privilèges injustes.

Le moment est certainement venu pour tous les Etats de répondre aux voix de la conscience qui se font entendre dans toutes les parties du monde et de coopérer pour prendre des mesures, depuis longtemps préconisées par l'Assemblée générale, en vue de l'instauration d'une société juste en Afrique du Sud. Selon le Gouvernement de la Somalie, il faut absolument à ce nouveau stade critique de la lutte à l'intérieur et en dehors de l'Afrique du Sud, appuyer la cause de la libération en exerçant une pression internationale accrue sur la minorité blanche au pouvoir.\*

---

\* Le Président assume la présidence.



M. Barre (Somalie)

Nous savons d'expérience quelle est la duplicité du régime de Pretoria et à quel point ses promesses de réforme sont vides. La vérité est qu'aujourd'hui des dirigeants noirs tels que Nelson Mandela, restent emprisonnés. Enfants comme adultes sont les victimes quotidiennes d'une répression meurtrière destinée à faire taire leurs protestations légitimes; et le régime a clairement indiqué qu'il n'entrera pas en négociation avec les dirigeants de tous les groupes afin de démanteler l'apartheid.

Nous croyons que le seul moyen pacifique de prévenir la tragédie d'un conflit racial sanglant et prolongé réside dans l'isolation de l'Afrique du Sud, particulièrement par l'imposition de sanctions économiques obligatoires par le Conseil de sécurité. Nous espérons que le Conseil ne se dérobera pas à cette grave responsabilité qui affecte la paix et la sécurité régionales et mondiales.

La nécessité d'imposer des sanctions économiques à l'Afrique du Sud est accrue par son occupation illégale continue de la Namibie, au défi des résolutions du Conseil de sécurité. Nous saluons avec satisfaction les condamnations du Conseil à propos de la dernière tentative d'imposer un gouvernement fantoche au peuple de Namibie et des actes répétés d'agression militaire dirigés par l'Afrique du Sud contre les peuples et les territoires souverains de l'Angola et du Botswana. Cependant, le terrorisme meurtrier de l'Afrique du Sud et ses violations grossières du droit international appellent une action plus énergique. Des mesures efficaces sont nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui reste la seule base juridique pour l'accession de la Namibie à l'indépendance. Nous espérons que la volonté politique peut être trouvée pour mettre fin à une situation qui sape sérieusement la crédibilité des Nations Unies.

Le ferme engagement des pays africains dans la lutte contre l'apartheid et pour l'indépendance de la Namibie exige que nous accordions également la plus haute priorité aux mesures destinées à contrecarrer les tentatives de l'Afrique du Sud de déstabiliser et de miner les économies des Etats de première ligne et autres Etats africains. Nous faisons appel à l'étroite coopération de la communauté internationale pour lancer des initiatives dans ce domaine.

Malheureusement, l'Afrique australe n'est pas la seule partie du continent menacée par des politiques coloniales désuètes et des politiques d'agression militaire. Mon gouvernement est forcé d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la détérioration continue de la paix et de la stabilité dans la corne de l'Afrique, comme résultat des actions d'agressions militaires lancées de

M. Barre (Somalie)

façon répétée par l'Ethiopie contre la République démocratique de Somalie. Ces attaques non provoquées prennent la forme de bombardements terroristes de villages et de colonies de peuplement frontalières, d'incursions massives au-delà de nos frontières et de l'occupation militaire de notre territoire.

La dernière agression de ce genre a eu lieu il y a à peine trois semaines, lorsque des centres de populations civiles au nord-ouest et au centre de la Somalie furent attaqués par l'artillerie et l'aviation éthiopiennes. De nombreux morts et blessés furent victimes de cette attaque typique, brutale et injustifiée, qui a provoqué en outre la destruction des maisons d'innocents villageois.

Mon gouvernement demande à la communauté internationale de condamner de la façon la plus énergique les persistantes violations par l'Ethiopie du droit international.

La paix et la stabilité dans la corne de l'Afrique et dans la zone stratégiquement importante de l'océan Indien, sont essentielles non seulement pour le progrès et le bien-être des peuples de la région mais aussi pour la paix et la sécurité mondiales.

Cependant, aussi longtemps que l'Ethiopie - Etat empire de la région - continuera de refuser le droit à l'autodétermination aux peuples qu'elle a colonisés en Somalie occidentale, en Erythrée et dans le Tigré, les tensions et les conflits resteront endémiques dans cette région. La présence dans la corne de l'Afrique d'une superpuissance et des forces qui lui sont subordonnées, qui ont été appelées afin de réprimer les luttes de libération légitime, exacerbe encore les conflits et déstabilise davantage la région en l'attirant dans le théâtre des rivalités de la guerre froide.

Des souffrances sans pareil se sont abattues sur de larges parts de la population dans la corne de l'Afrique, non seulement causées par la sécheresse et la famine mais aussi par la peur et la terreur engendrées par la répression politique que leur fait subir l'Ethiopie en leur imposant des transferts forcés de populations, et par les effets de l'inévitable affrontement militaire entre les aspirations nationales et la domination coloniale.

Ces facteurs ont tous contribué au flot massif et continu de réfugiés vers les pays voisins. En Somalie, ce flot s'est traduit par l'existence de la plus large population de réfugiés politiques de l'Afrique. Au cours des sept dernières années, la présence de réfugiés a été un fardeau paralysant pour l'économie déjà fragile de mon pays, et a constitué une lourde charge pour la générosité de la communauté internationale. Une solution permanente au problème catastrophique

M. Barre (Somalie)

des réfugiés dans la corne de l'Afrique dépend, dans une large mesure, de l'établissement de conditions qui encourageraient les réfugiés à retourner dans leur pays sans craindre la répression politique. Malheureusement, une solution de ce genre n'est toujours pas en vue.

Une solution juste et durable à ce problème de longue date ne peut être trouvée que si l'on prend en considération les aspirations légitimes et les droits inaliénables des peuples opprimés et colonisés de la corne de l'Afrique. Malheureusement, nos efforts n'ont pas encore été couronnés de succès. La Somalie est prête à répondre au défi de la paix. Nous espérons que l'Ethiopie, elle aussi, pourra être persuadée de choisir cette même voie.

La question du Moyen-Orient doit, malheureusement, toujours être considérée comme un problème non résolu, en dépit de 40 années d'efforts déployés par les Nations Unies. Israël continue d'occuper par la force des territoires arabes et de refuser au peuple palestinien le droit à la justice et à l'autodétermination, au mépris total de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international. Un consensus international de longue date a montré que le refus d'accorder ses droits au peuple palestinien est au coeur du conflit du Moyen-Orient. La communauté mondiale a été le témoin inquiet de l'escalade de la violence au Liban, qui s'est développée au mépris des normes acceptées du comportement international et avec une sauvage férocité, et qui a apporté la mort et la destruction aux centres de population libanais. La récente attaque par des avions israéliens contre des objectifs civils à Tunis et contre le quartier général de l'OLP est une fois de plus un signe typique de l'arrogance qui caractérise la politique d'Israël. Nous tenons à dire, du haut de cette tribune, que la Somalie condamne de telles actions.

Les Etats qui sèment l'injustice, l'agression et le mépris des droits des autres, ne peuvent s'attendre à une récolte de paix et de tranquillité. Mon gouvernement croit fermement qu'il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient sans le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, et sans la réalisation des aspirations légitimes du peuple palestinien et la création d'un Etat palestinien propre. Ces réalités de la situation au Moyen-Orient doivent sans cesse être rappelées à cette assemblée et au Conseil de sécurité, en vue d'aboutir à un règlement juste et global du conflit, par un effort international concerté.

M. Barre (Somalie)

Mon gouvernement partage le souci de nombreux Etats qui estiment que les tensions et l'instabilité dans le monde continuent de croître, du fait d'un certain nombre de problèmes politiques qui apparaissent de façon permanente et malvenue à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, mon gouvernement joint sa voix à l'appel universel pour qu'il soit mis fin au tragique conflit entre l'Iraq et l'Iran, conflit qui ne sert la cause de personne et ne peut bénéficier ni à un pays ni à l'autre.

M. Barre (Somalie)

Nous sommes de même très préoccupés de voir persister l'occupation étrangère en Afghanistan et les opérations militaires menées avec cruauté contre le courageux peuple afghan. Nous approuvons les efforts du Secrétaire général en vue d'un règlement politique qui inclut le retour des réfugiés afghans dans leurs foyers en toute sécurité et dans la dignité, le retrait de toutes les troupes étrangères du pays et le rétablissement de l'indépendance de l'Afghanistan et de son statut de pays non aligné.

Dans le cas du Kampuchea, où un peuple qui souffre depuis longtemps a perdu la liberté et se voit refuser le droit de déterminer son propre avenir, nous espérons que des efforts régionaux et internationaux pourront y rétablir la liberté, la justice et la paix de même que dans l'ensemble de la région du Sud-Est asiatique.

La situation économique critique en Afrique préoccupe grandement mon gouvernement. Cette situation est suffisamment grave pour justifier la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue de déterminer l'aide la plus efficace à apporter pour permettre à ce continent de surmonter les problèmes économiques, sociaux, écologiques paralysants qu'elle entraîne. Les catastrophes naturelles associées à celles provoquées par l'homme menacent la vie de millions d'Africains et compromettent les espoirs de millions d'autres dans une existence future supportable. Dans mon propre pays, aux problèmes de la sécheresse cyclique, de la désertification et de l'afflux de réfugiés s'ajoutent ceux d'une économie faible, d'une infrastructure fragile et du sous-développement. Ces problèmes seraient en eux-mêmes suffisamment paralysants sans que s'y ajoutent des contraintes supplémentaires qu'imposent les termes négatifs de l'échange et le fardeau intolérable de la dette dû à des taux d'intérêt très élevés.

Les Etats africains se sont pleinement engagés à l'égard du plan d'action de Lagos qui leur demande d'assumer la responsabilité de leur développement et d'utiliser, de la meilleure façon possible, la coopération régionale dans la solution des problèmes communs. Cependant, sans une détermination renouvelée et concertée de la part de la communauté internationale de mobiliser une assistance à moyen et à long termes et une aide d'urgence, nos pays continueront de nager à contre-courant, incapables d'avancer en dépit de leurs efforts.

Mon gouvernement espère que l'aide internationale à venir sera suffisante et qu'elle portera sur les zones déclarées prioritaires par la vingt et unième session

M. Barre (Somalie)

de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'amélioration de la situation alimentaire en Afrique, le relèvement du développement agricole et l'allégement de la charge de la dette extérieure représentent des objectifs critiques et qui demandent une attention immédiate. Un appui est de même nécessaire pour améliorer les communications et les transports.

Il importe de reconnaître que la crise économique africaine est une ramification du plus vaste problème que représente un système économique international déséquilibré et inéquitable. Malheureusement, les pays du Nord doivent prouver qu'ils partagent la vision du monde en développement d'un nouvel ordre économique plus juste pour le bien des pays en développement et des pays développés. Nous regrettons que la lutte menée au sein des organisations internationales en vue d'améliorer les termes de l'échange, d'obtenir des accords efficaces sur les produits de base, de limiter le protectionnisme, d'alléger la dette et d'accroître l'aide au développement ait grandement échoué. On semble s'écarter du multilatéralisme et de la coopération internationale dans les domaines économique et politique; c'est là un revers décevant pour les espoirs d'un ordre mondial fondé sur la justice, le progrès et la paix.

Il faut espérer que le quarantième anniversaire des Nations Unies nous offrira l'occasion de regarder d'un oeil neuf et favorable l'expérience de ces 40 dernières années et de nous consacrer, avec encore plus d'énergie, à consolider les fondations de la coopération internationale qui ont été si fermement établies.

Dans ce contexte, je souhaite rendre hommage à M. Javier Pérez de Cuéllar qui a travaillé avec dévouement à la recherche de solutions aux nombreux problèmes d'aujourd'hui.

Nous devons tous considérer attentivement l'évaluation sérieuse et constructive de la situation mondiale à laquelle a procédé le Secrétaire général dans son rapport annuel à l'Assemblée. Nul n'ignore les paroles préliminaires du rapport : "nous sommes aujourd'hui dans un monde qui est à la fois rempli de promesses quasi infinies et lourd de menaces mortelles." (A/40/1, p. 2). Il faut saisir les chances que nous offrent les Nations Unies de suivre une voie qui nous permette de réaliser les espoirs et les aspirations qu'a fait naître la Charte.

M. SUBBA (Népal) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de transmettre à vous, Monsieur le Président, et aux représentants ici présents les salutations de mon roi, S. M. Birendra Bikram Shah Dev, ainsi que ses meilleurs vœux de succès pour la présente Assemblée générale.

Je vous adresse, Monsieur le Président, les félicitations chaleureuses et sincères de ma délégation pour votre élection unanime au poste élevé de président de la quarantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes très heureux qu'une personnalité aussi éminente et compétente guide les travaux de cette importante session. Ma délégation est certaine que, grâce à votre sage direction, les délibérations de la présente session, qui coïncide avec le quarantième anniversaire de la création des Nations Unies, seront mémorables.

Ma délégation aimerait féliciter M. Paul Lusaka qui a présidé la précédente session de l'Assemblée générale avec dévouement et compétence.

C'est avec un vif plaisir que je rends hommage au Secrétaire général de notre organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts et son objectivité dans la promotion de la cause de la paix, de la concordre, de la coopération en ces temps de défis et de rapide mutation.

Permettez-moi d'exprimer, au nom du peuple du Népal et du gouvernement de Sa Majesté, ma profonde sympathie et mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple amis du Mexique pour les lourdes pertes qui leur ont été infligées par le tremblement de terre.

Cette session qui coïncide avec le quarantième anniversaire de la création des Nations Unies, nous offre l'occasion d'évaluer les succès des Nations Unies et de nous pencher sur ses réalisations moins satisfaisantes dans certains domaines vitaux des relations internationales.

M. Subba (Népal)

L'Assemblée générale des Nations Unies, dont la composition est quasi universelle, est devenue un parlement des nations qui reflète le tissu social, culturel et politique dans toute sa richesse et son ampleur. Dans ce monde imparfait où la justice est souvent foulée aux pieds, une juste cause peut toujours trouver à s'exprimer aux Nations Unies, comme le souligne éloquemment la célébration joyeuse, cette année, du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Depuis la naissance des Nations Unies en 1945, on a compté plus de 150 conflits locaux et régionaux. Ces conflits ont entraîné des conséquences réellement tragiques tant en pertes de vies humaines qu'en dégâts matériels. Toutefois, au cours de cette même période, des efforts de médiation et des opérations de maintien de la paix, sur l'initiative des Nations Unies, ont permis de résoudre ou de maîtriser de nombreux conflits internationaux dans un certain nombre de régions sensibles du monde. Une étude réalisée il y a quelques années énumère, en fait, plus d'une centaine de cas où l'organisme mondial a pu empêcher une guerre ou un conflit éventuel. Si les Nations Unies ont de bonnes raisons d'être fières du bilan de leurs opérations de maintien de la paix, l'essentiel de leur force, comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général, réside dans la volonté de la communauté internationale qu'elle symbolise. Il est clair que sans la coopération des parties concernées et en l'absence de la volonté politique nécessaire de l'ensemble des Etats Membres, les opérations de maintien de la paix ne pourraient pas être effectuées.

Les Nations Unies et leur famille d'institutions spécialisées et d'organes qui lui sont liés ont enregistré des succès considérables dans un certain nombre de secteurs, notamment dans le domaine socio-économique et dans le domaine de la décolonisation. En effet, dans les domaines économique, social et humanitaire, les réalisations des institutions des Nations Unies ont été particulièrement impressionnantes. Elles ont apporté des contributions précieuses au développement économique et social des pays en développement. Les conférences internationales, les programmes et les déclarations sur des questions fondamentales comme les sources nouvelles et renouvelables d'énergie, la science et la technologie, la population, l'environnement et le rôle des femmes dans la paix et le développement ont provoqué dans le monde un éveil des consciences sur ces problèmes fondamentaux. Ces succès discrets des Nations Unies qui ne sont que rarement mis en lumière ont



M. Subba (Népal)

beaucoup contribué à la réalisation des objectifs de la Charte au niveau élémentaire des efforts humains. L'Organisation des Nations Unies a réussi à encourager le développement progressif du droit international et a mis au point une codification d'une grande valeur, et a même élaboré des définitions des droits et des libertés fondamentales de l'homme qui font autorité.

Voilà quelques-uns des importants succès réalisés par les Nations Unies au cours de ces 40 dernières années. Malheureusement, ces succès ont été rejetés dans l'ombre en raison de l'absence de progrès dans trois domaines d'importance fondamentale pour notre époque, à savoir l'incapacité d'élaborer un système efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'impossibilité de limiter l'escalade de la course aux armements et l'impasse constante dans laquelle sont bloqués les efforts visant à instaurer un ordre économique international juste.

Les Nations Unies ont été fondées pour préserver l'humanité du fléau de la guerre. L'Organisation est née au milieu des destructions catastrophiques et des soulèvements de la deuxième guerre mondiale. Les traumatismes de la guerre ont provoqué un excès de confiance dans la capacité de l'Organisation à édifier un ordre mondial sûr et durable. On envisageait alors la mise au point d'un système de maintien de la paix et de la sécurité internationales fondé essentiellement sur une institution assurant le règlement pacifique des conflits, source d'insécurité parmi les nations. Un tel régime, modèle de droit international, institutionnaliserait les droits fondamentaux de l'homme et la confiance en la dignité et la valeur de la personne humaine, permettant ainsi de favoriser le progrès social et un meilleur niveau de vie et une plus grande liberté pour tous.

L'Organisation des Nations Unies est une association d'Etats qui ont, dans le libre exercice de leur volonté souveraine, décidé de respecter et de faire respecter les principes et les objectifs qui sont consacrés par la Charte. La coopération entre les Etats Membres, et notamment entre les membres permanents du Conseil de sécurité qui se sont vus confier la responsabilité spéciale du maintien de la paix et la sécurité internationales, est la condition sine qua non du succès de l'Organisation. Il y a par conséquent des raisons évidentes qui expliquent pourquoi le développement d'un ordre international véritablement efficace a été extrêmement difficile et si laborieusement lent à réaliser. A une extrémité de l'échelle, nous avons les grandes puissances avec leurs relations extrêmement

M. Subba (Népal)

complexes et qui, dans une grande mesure, sont prisonniers de leurs propres craintes et de leur méfiance. A l'autre extrémité de l'échelle, nous avons la majorité des nations et des peuples qui souffrent à des degrés divers d'instabilité, de dépression économique, et de retard social. Alors que la dynamique du temps a fait naître chez ces peuples des aspirations à une vie meilleure, les contraintes économiques et les inégalités de l'ordre économique international ou leurs propres problèmes d'infrastructure les asservissent à un système économique qui ne les aide pas à réaliser leurs aspirations.\*

La Charte a confié au Conseil de sécurité la responsabilité essentielle du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Article 99 de la Charte a confié au Secrétaire général la responsabilité d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et la sécurité internationales. C'est en hommage rendu aux qualités d'homme d'Etat du Secrétaire général des Nations Unies que cette organisation a invoqué, à plusieurs occasions, l'Article 99 pour s'acquitter de ses lourdes responsabilités. Malheureusement, en pratique, le Conseil se réunit seulement lorsqu'une crise est imminente ou après qu'elle a eu lieu. Au cours des 40 dernières années, l'action du Conseil de sécurité tient davantage, dans l'ensemble, d'une réaction que d'une prévention. Les membres permanents du Conseil de sécurité diffèrent très souvent dans leur perception des menaces; même lorsqu'il semble y avoir un consensus apparent sur la question dont ils sont saisis, des préoccupations étrangères à la question bloquent trop souvent le consensus. Les résolutions du Conseil de sécurité sont écartées en toute impunité et très souvent les débats se concentrent sur des échanges d'accusations et de contre-accusations. Une fidélité durable aux dispositions de la Charte selon lesquelles une menace à la paix et à la sécurité internationales, quelle que soit sa source et quelle que soit la région, doit être examinée indépendamment de toute considération idéologique ou autre, est nécessaire si le Conseil souhaite fonctionner comme l'avaient prévu les pères fondateurs des Nations Unies. En d'autres termes, les efforts des Nations Unies risquent de s'avérer vains à moins que les Etats Membres eux-mêmes n'

---

\* M. Berrocal Soto (Costa Rica), vice-président, assume la présidence.

M. Subba (Népal)

élaborent les éléments de réflexion nécessaires à l'avènement d'une civilisation et d'un ordre mondiaux. Ceci exigera, bien entendu parallèlement, un renforcement de la confiance mutuelle et du respect entre les nations.

Aucun progrès visible n'a pu être réalisé au cours de l'année qui vient de s'écouler dans la solution à apporter à certaines des grandes questions qui menacent la structure fragile de la paix et de la sécurité internationales. Une situation de "ni guerre, ni paix" caractérise la situation qui continue d'empoisonner le Moyen-Orient. Le Népal demeure convaincu qu'une solution juste et durable du problème ne pourra être réalisée tant que l'on ne reconnaîtra pas le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, conjointement avec les droits de tous les Etats de la région, y compris celui d'Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri des menaces ou des actes d'agression. Cette démarche de réciprocité présupposerait le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967. Le Népal est prêt à élargir son appui à toutes mesures visant à réduire les tensions dans la région et à faciliter une solution juste et globale au problème qui envenime la situation au Moyen-Orient.

M. Subba (Népal)

Les événements tragiques du Liban sont une autre source de grave préoccupation. Le Népal participe à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et affirme son appui à l'égard de toute mesure permettant de restaurer la souveraineté légitime libanaise sur l'ensemble du Liban et de respecter son intégrité territoriale. Toutefois, des incidents malheureux impliquant le personnel de la FINUL mettent en danger la notion même et le succès des opérations du maintien de la paix des Nations Unies dans ce pays. Le Népal lance un appel à toutes les parties concernées et leur demande de coopérer avec la FINUL afin qu'elle s'acquitte du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

La situation en Afghanistan n'a toujours pas évolué bien que la majorité écrasante des Etats Membres exigent de façon répétée le retrait des troupes étrangères et le respect du droit du peuple afghan à l'autodétermination. Dans ce contexte, ma délégation souhaite réaffirmer son plein appui aux efforts du Secrétaire général et de son Représentant spécial, M. Diego Cordovez, en vue de trouver un règlement politique au problème afghan.

Il n'y a pas eu de progrès non plus sur la voie du retrait des forces étrangères du Kampuchea, condition qui doit être remplie pour permettre au peuple kampuchéen de décider de sa propre destinée. Le Népal a appuyé les initiatives récentes des pays de l'ANASE pour trouver une solution pacifique et complète à la question du Kampuchea.

La guerre tragique entre l'Iran et l'Iraq a causé de grandes pertes en vies humaines, outre d'énormes dégâts matériels. Nous renouvelons notre appel tant à l'Iran qu'à l'Iraq pour qu'ils cessent les hostilités et pour qu'ils cherchent un règlement négocié de leur conflit.

La politique d'apartheid du régime raciste minoritaire d'Afrique du Sud représente un déni de toutes les normes morales, comme en témoigne la dernière orgie de violence et de répression de Pretoria contre les Sud-Africains noirs, y compris les femmes et les enfants. Son agression violente et ses tentatives visant à déstabiliser les pays africains voisins doivent être condamnées dans les termes les plus fermes par la communauté internationale. L'Afrique du Sud continue d'occuper la Namibie en défiant opiniâtement l'opinion publique internationale et les résolutions pertinentes des Nations Unies. Les manoeuvres auxquelles l'Afrique du Sud a eu recours récemment pour perpétuer sa présence illégale en Namibie ont clairement indiqué que seules les mesures efficaces prévues au Chapitre VII de la Charte pourraient forcer le régime raciste à respecter la volonté de la communauté internationale.

M. Subba (Népal)

Ma délégation réitère son ferme appui à la souveraineté, l'intégrité territoriale et le statut de pays non aligné de Chypre. Nous appuyons également les efforts du Secrétaire général pour trouver une solution globale au problème de Chypre.

La situation en Amérique centrale continue d'être tendue dans une atmosphère déjà chargée de violence, de peur et de menace de déstabilisation par des forces extérieures. Le Népal réitère son appui à la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité et appuie les efforts du Groupe de Contadora pour trouver un règlement pacifique au problème en sauvegardant la souveraineté, l'indépendance et la dignité de toutes les nations de la région.

Nous renouvelons notre conviction que l'aspiration du peuple coréen à la réunification nationale doit être réalisée pacifiquement sans ingérence de l'extérieur.

Le point intitulé "Mesures préventives contre le terrorisme" était inscrit à l'ordre du jour de la vingt-septième session de l'Assemblée générale sur l'initiative du Secrétaire général. L'Assemblée a créé le Comité spécial du terrorisme international et le sujet a été examiné lors de sessions subséquentes de l'Assemblée générale. Le terrorisme a pris dernièrement une forme odieuse. Le terrorisme détruit des vies humaines, cause des dégâts et des traumatismes considérables, laisse des marques profondes de méfiance et d'incertitude en créant une atmosphère de peur et de crainte. Cela a provoqué inexorablement des événements qui ont abouti à de grandes tragédies humaines. Etant donné que ce fléau de la société contemporaine bafoue les droits de l'homme fondamentaux, la dignité et la valeur humaines, ma délégation prie instamment l'Assemblée de prendre des mesures urgentes et efficaces pour mobiliser la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre le terrorisme.

Un des objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies est la promotion du progrès économique et social de tous les peuples. Toutefois, loin de s'approcher de ce noble objectif, le monde vit une situation économique critique. Les difficultés économiques que continuent de connaître les pays en développement ont sérieusement mis en danger le rythme de leur développement pour des années à venir. La situation économique inquiétante en Afrique ne sera qu'un symptôme de la catastrophe mondiale qui risque de survenir si les tendances actuelles continuent sans être corrigées. Les forces négatives qui agissent dans l'économie mondiale

M. Subba (Népal)

exigent des mesures fermes, soutenues et coordonnées par la communauté internationale pour surmonter les causes structurelles des difficultés actuelles. L'impasse dans laquelle continue de se trouver le dialogue Nord-Sud ne fait que renforcer l'impérieuse nécessité de faire preuve de la volonté politique pour accepter toutes les conséquences de l'interdépendance croissante de l'économie mondiale et prendre des mesures courageuses et novatrices pour inverser la tendance actuelle. Il s'agit d'une question de la plus haute priorité car la pauvreté et la misère largement répandues contiennent les germes d'une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Les Nations Unies ont joué un rôle crucial dans l'évolution de la notion de coopération internationale pour le développement et dans l'évolution de la coopération multilatérale. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies ont apporté des contributions utiles au développement socio-économique des pays en développement. Malheureusement, on assiste à une érosion du multilatéralisme. Les Etats ne souhaitent plus mettre au point une stratégie globale pour lutter contre les effets du malaise économique actuel. Les Nations Unies sont en mesure d'appuyer les consultations et négociations intergouvernementales mondiales et il est permis d'espérer que l'on pourra accroître leurs activités opérationnelles si les Etats Membres sont prêts à utiliser cette organisation avec détermination pour trouver des solutions aux problèmes de l'ordre économique international.

Le nouveau Programme d'action quant au fond destiné à accroître pendant les années 80 l'aide aux pays les moins avancés représente la ferme volonté de la communauté internationale d'aider les pays les moins avancés à développer leur infrastructure et à mettre sur pied des programmes de développement sur une base soutenue. Malheureusement, les efforts internationaux en vue de mettre en oeuvre ce programme, ont pour la première moitié de la décennie, été décevants. Nous lançons une fois de plus un appel à la communauté internationale pour qu'elle honore sa promesse de répondre aux objectifs énoncés dans le Programme. En outre, en raison des obstacles supplémentaires à notre développement dus à notre situation de pays sans littoral, nous demandons l'application efficace de mesures spéciales adoptées par les Nations Unies en faveur des pays en développement sans littoral.

M. Subba (Népal)

Le Népal croit qu'une coopération accrue entre les pays en développement est un élément essentiel de la coopération et du développement international. La crise continue de l'ordre économique international a eu des effets sévères sur les efforts des pays de la région de l'Asie du Sud-Est en vue d'accélérer le rythme de leur développement. La tendance actuelle nous menace de la possibilité d'une augmentation rapide du nombre de personnes qui vivront dans des conditions de misère absolue. La complexité et l'ampleur des problèmes que connaît l'Asie du Sud nous a amenés à envisager et à appliquer progressivement un programme de coopération de l'Asie du Sud. Les progrès réalisés jusqu'à présent nous ont rendus optimistes quant à la viabilité de la coopération régionale, non seulement pour nous faire avancer sur la voie de l'autonomie collective, mais également pour promouvoir la compréhension mutuelle, l'amitié et la bonne volonté parmi les sept pays participants de l'Asie du Sud.

M. Subba (Népal)

L'escalade sans fin de la course aux armements, notamment la compétition dans le domaine des armes nucléaires, est l'un des défis les plus préoccupants lancés à l'humanité aujourd'hui. Les ressources consacrées à la compétition dans le domaine de l'accumulation des armes de destruction, dont le potentiel destructeur est quasiment illimité, sont à opposer aux problèmes sociaux économiques pressants des nations. Le Népal s'est félicité de la reprise, au début de cette année, des négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur le contrôle des armements nucléaires. Comme les autres Membres de l'Organisation, nous attendons des résultats réels et rapides de ces négociations.

Ces dernières années, les résultats en matière de désarmement ont été particulièrement décevants. Contrairement à ce que l'on pouvait espérer, l'on n'a pas encore pu aboutir à une interdiction complète des essais nucléaires. En fait, l'impossibilité dans laquelle se trouvent les Etats dotés d'armes nucléaires de fournir un exemple concret d'un effort sérieux pour réduire la course aux armements est en train d'affaiblir peu à peu l'efficacité du Traité sur la non-prolifération. L'espoir d'un résultat rapide et concret dans les négociations sur l'interdiction des armes chimiques semble faible. De même, le désarmement dans le domaine des forces et des armes classiques est un objectif éloigné. De plus, nous avons maintenant à faire face à la menace de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Certaines questions dépassent les intérêts nationaux et sont liées à la survie même de l'humanité. Nous nous félicitons des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, et nous estimons qu'il faut utiliser au maximum le potentiel qu'offrent les négociations bilatérales et multilatérales dans le contexte du contrôle des armements et du désarmement. La Conférence du désarmement de Genève est une instance multilatérale de dialogue et de négociations sérieuses. Il serait regrettable que cette instance des Nations Unies ne serve qu'à exprimer des positions rigides et à faire connaître des positions rhétoriques connues.

Le Népal partage le fervent espoir que l'année 1985, année du quarantième anniversaire de la création des Nations Unies, sera le début d'une ère où la bonne volonté remplacera l'antagonisme et la méfiance dans les relations internationales. Dans cette perspective, nous nous félicitons de la réunion au sommet proposée entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en novembre de cette année. Ces réunions sont d'une importance capitale et permettront de servir la cause de la paix, compte tenu de la grande importance que ces pays accordent au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Lorsque les relations entre ces puissances évoluent sur



M. Subba (Népal)

la base d'une coopération mutuelle, elles ont une influence favorable sur l'ensemble de la situation internationale.

J'ai esquissé certaines des préoccupations et perceptions népalaises sur les questions auxquelles la communauté internationale doit faire face aujourd'hui. Notre fidélité aux principes de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats et la grande estime dans laquelle nous tenons la justice internationale et les valeurs humaines nous ont amenés à fonder notre politique de non-alignement sur les buts des Nations Unies. Nous considérons les Nations Unies comme le garant de la liberté, de l'intégrité et de la souveraineté des petites nations. C'est la seule organisation universelle qui se soit engagée en faveur du maintien de la paix internationale et de la promotion de la coopération internationale pour l'amélioration de l'ensemble de l'humanité. L'harmonie qui existe entre notre politique nationale, notre perception, notre vision et les valeurs de cette organisation nous ont conduits à incorporer les principes de la Charte dans notre constitution comme principe directeur de notre politique d'Etat.

Notre foi dans les Nations Unies et tout ce qu'elles représentent découle de notre perception nationale de l'indivisibilité de la paix et du développement. En tant que pays peu développé, le développement socio-économique constitue naturellement notre toute première priorité. Cependant, nous sommes pleinement conscients que l'on ne peut relever les défis du développement dans un climat de paix. Notre souci de la paix reflète également notre désir sincère de maintenir les meilleures relations avec tous les pays du monde ainsi que les efforts inlassables que nous déployons à cette fin. Tout en oeuvrant au progrès et à la prospérité de notre pays, nous souhaitons la stabilité, le progrès et la prospérité de tous les pays amis. Nos valeurs nationales, nos traditions et notre perception des événements internationaux ont amené Sa Majesté le roi Birendra Bir Bikram Shah Dev à proposer que le Népal soit déclaré zone de paix. Je saisis cette occasion pour exprimer toute notre reconnaissance à tous les pays amis qui jusqu'à présent ont appuyé notre proposition.

Je me félicite vivement de la décision des 13 nations de l'océan Pacifique de déclarer le Pacifique sud zone exempte d'armes nucléaires.

Pour terminer, je déclare que le Népal continuera d'appuyer sans réserve les efforts visant à renforcer les Nations Unies et d'oeuvrer avec toutes les nations éprises de paix pour élargir la sphère de leurs activités et accroître leur efficacité. Une organisation plus forte n'a pas à provoquer d'appréhension chez

M. Subba (Népal)

qui que ce soit, car c'est par l'intermédiaire de cet organisme mondial aujourd'hui que les petits Etats peuvent assurer leur sécurité et le respect de leur indépendance et de leur intégrité territoriale, et promouvoir leur progrès économique et social. C'est également au sein de cette organisation que reposent les véritables intérêts à long terme des grandes puissances. Un tel engagement fera des Nations Unies ce que l'humanité voulait qu'elles soient : un instrument efficace pour garantir la paix et le progrès et non pas une instance qui se contente d'enregistrer les espoirs d'une réduction des tensions grâce aux initiatives et aux accords bilatéraux. Le Népal espère que cette quarantième assemblée sera l'Assemblée de la transition de l'antagonisme à la coopération mondiale et annoncera l'aube d'une ère nouvelle et positive dans l'aventure humaine.

Le prince BOLKIAH (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) :

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, au nom de la délégation du Brunéi Darussalam, d'exprimer mes plus chaleureuses félicitations à M. Jaime de Piniés pour son élection unanime au poste éminent de président de la quarantième session de l'Assemblée générale. Sa grande expérience des activités des Nations Unies et ses talents diplomatiques incontestables lui permettront, j'en suis certain, de diriger les travaux de l'Assemblée.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage au Président sortant, S. Exc. l'ambassadeur Paul Lusaka, pour la compétence et le talent avec lesquels il a présidé les travaux de la dernière session.

A l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de la création des Nations Unies, je souhaite réaffirmer l'attachement du Brunéi Darussalam aux Nations Unies et aux principes de leur Charte. Les Nations Unies et leur Charte ont résisté à l'épreuve du temps. Beaucoup de gens ont critiqué les Nations Unies en disant qu'elles sont inefficaces. Certains ont même dit que ses jours sont comptés. D'autres disent qu'elles sont devenues désuètes. Nous sommes d'accord pour dire qu'elles n'ont pas toujours été efficaces. Mais quel organisme international de la taille des Nations Unies est vraiment efficace? Et qui en fin de compte est chargé de l'efficacité de cet organisation? Il est vrai que les réalisations des Nations Unies dans leur rôle principal de maintien de la paix et de la sécurité internationales laissent à désirer. Mais pouvons-nous vraiment en accuser l'Organisation?

Le prince Bolkiah (Brunéi Darussalam)

Nous ne faisons pas partie des pessimistes. Nous ne pensons pas que les Nations Unies soient un échec. Nous aimons à nous pencher sur ses brillants états de service; ses efforts de maintien de la paix à Chypre, au Congo et ailleurs sont une source de fierté et une lueur d'espoir pour beaucoup d'entre nous. Les Nations Unies ont également fait du bon travail dans d'autres domaines, notamment pour ce qui est des efforts humanitaires destinés à venir en aide aux réfugiés et de l'éradication de la variole, sans parler de leurs réalisations en matière de protection de l'enfance et dans bien d'autres domaines encore. Tout cela constitue un succès, à n'en pas douter.

L'inefficacité des Nations Unies dans l'exercice de leur fonction principale peut être attribuée à l'absence de volonté politique de la part des Etats Membres pour agir de manière positive conformément aux buts recherchés par l'Organisation. C'est cette attitude positive que les Membres doivent adopter. Les Nations Unies ne peuvent rien faire de plus que ce que les Membres sont prêts à faire. C'est pourquoi nous devons, en tant que Membres, reconnaître que nous avons le devoir solennel de faire ce que nous avons promis de faire ce envers quoi nous nous sommes engagés lorsque nous sommes entrés à l'Organisation.

Même si les réalisations des Nations Unies ne répondent pas aux plus nobles espérances de beaucoup, c'est cependant en grande partie grâce à leur existence que le monde a échappé à une autre guerre mondiale catastrophique. Pour le moment, le monde est relativement sûr. C'est vrai que la situation du monde actuel est loin d'être parfaite. Mais l'a-t-elle jamais été? Il y a toujours eu des conflits et il y en aura toujours tant que les hommes ne respecteront pas les droits légitimes de leurs semblables. Les Nations Unies ont inscrit dans leur Charte des principes qui s'appliquent au développement de relations amicales entre les nations, fondées sur l'égalité souveraine des Etats. Si les dirigeants du monde sont fermement décidés à respecter ces principes, nous pouvons espérer échapper à la misère et aux souffrances provoquées par les conflits régionaux dont certains, malheureusement, persistent encore : la guerre entre l'Iran et l'Iraq, les problèmes du Liban, l'intervention étrangère en Afghanistan et ailleurs. Malgré tout, nous devons reconnaître que les Nations Unies ont fait beaucoup pour le relâchement de la tension internationale. N'est-ce pas là le but inscrit dans la Charte des Nations Unies? La préservation de la paix mondiale est la responsabilité commune

Le prince Bolkiah (Brunéi Darussalam)

de toutes les nations, grandes et petites. Elle exige d'elles de s'abstenir de recourir à la menace ou à la force. Elle exige des Etats la promesse de régler leurs différends uniquement par des moyens pacifiques. Voilà notre responsabilité en tant que Membres des Nations Unies et que dirigeants de nos pays respectifs.

Dans un monde où la paix est précaire, les événements montrent que notre destin est interdépendant. Ce qui se passe en un point du monde affecte chacun de nous. Il est donc essentiel qu'en ce quarantième anniversaire des Nations Unies, tous les Membres réaffirment leur attachement aux Nations Unies et aux principes de la Charte et fassent en sorte que les Nations Unies accomplissent la tâche pour laquelle elles ont été créées : épargner à l'humanité le fléau de la guerre, garantir la liberté et la justice et, par-dessus tout, assurer que les Nations Unies soient encore d'actualité lorsque nous atteindrons le XXI<sup>e</sup> siècle.

C'est avec tristesse que je constate que plusieurs parties du monde continuent d'être le théâtre de conflits ininterrompus. En Asie du Sud-Est, le problème du Kampuchea n'est toujours pas réglé. Les forces vietnamiennes continuent d'occuper le Kampuchea, et le Viet Nam demeure inflexible. Cependant, le Viet Nam ne cesse de prétendre qu'il souhaite sincèrement vivre en paix avec ses voisins. Mais les faits montrent que ses actes ne concordent pas avec ses paroles. En fait, si le Viet Nam parle sérieusement, il devrait alors agir conformément à l'esprit et aux principes de cette organisation. Il devrait immédiatement prendre des mesures pour mettre en oeuvre les diverses résolutions adoptées par les Nations Unies sur le Kampuchea.

Bien des orateurs avant moi ont dit que les fondateurs des Nations Unies avaient mis au point un ensemble de buts et d'idéaux beaucoup trop élevés pour qu'ils puissent être réalisés. Mais ceux qui, hommes et femmes, créèrent cette organisation il y a 40 ans, sont au nombre des grands hommes d'Etat du siècle. Lorsqu'ils ont fixé les objectifs à atteindre, ils savaient parfaitement que les nations du monde ne parviendraient probablement pas tout à fait à ces nobles idéaux. Ils devaient certainement savoir aussi et ils avaient compris que seuls les objectifs élevés valent la peine qu'on les recherche et qu'on s'efforce de les réaliser. Cela continue d'être un défi pour tous. La Charte parle de liberté et d'égalité souveraine. Elle parle des droits fondamentaux de l'homme, de tolérance et de la coexistence des peuples dans la paix et en bons voisins.

Le prince Bolkiah (Brunéi Darussalam)

A propos de liberté, nous savons que c'est dans ce domaine que nous n'avons pas atteint nos objectifs. Nous devons exercer une pression sur ceux qui refusent de respecter cet aspect fondamental des principes de la Charte. Lorsqu'on parle de liberté et d'égalité, c'est l'Afrique du Sud qui nous vient immédiatement à l'esprit. Les aspirations de la majorité à la liberté, à l'égalité et à la démocratie ne sauraient être réprimées. Le régime raciste d'Afrique du Sud doit comprendre que la communauté internationale tout entière est contre lui. L'Afrique du Sud doit comprendre, et il faut le lui faire comprendre, qu'elle ne peut réprimer ces aspirations légitimes par la force indéfiniment. La communauté internationale condamne la pratique de l'apartheid. Le changement est inévitable. L'apartheid n'a plus désormais sa place dans le monde. Il doit être éliminé.

Parler de liberté et de démocratie nous amène également à porter notre attention sur la lutte du peuple namibien pour l'indépendance. Nous avons toujours soutenu le peuple de la Namibie dans sa lutte de libération. L'occupation de l'Afghanistan par des forces étrangères, qui entre dans sa sixième année, est également une question qui ne cesse de préoccuper l'humanité. Le Brunéi Darussalam continue de croire dans le principe selon lequel l'intervention étrangère d'un pays souverain ne peut être tolérée. Nous ne pouvons pas davantage tolérer l'agression étrangère. Nous appuyons l'appel lancé par la communauté internationale en faveur du retrait de toutes les forces étrangères de l'Afghanistan. La guerre a provoqué pour le peuple de l'Afghanistan une misère et des souffrances indicibles. Des millions d'Afghans ont été contraints de chercher asile dans les pays voisins, ce qui, à son tour, soulève d'immenses problèmes pour les pays concernés.

Il existe un problème étroitement lié à celui de l'Afghanistan, à savoir les incursions répétées de forces étrangères en territoire pakistanais. Ces actes constituent une violation flagrante du principe même auquel nous attachons tant de prix et que nous respectons, principe consacré dans la Charte des Nations Unies et qui est celui du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats. C'est pourquoi le Brunéi Darussalam se joint aux autres pays pour demander qu'il soit mis fin immédiatement à ces incursions.

Le prince Bolkiah (Brunéi Darussalam)

Je manquerais à mon devoir si je ne mentionnais pas la question des Palestiniens. Nous avons toujours appuyé le principe du droit inaliénable des peuples à une patrie et nous continuerons donc d'appuyer l'appel en faveur des droits des Palestiniens, de leur droit à établir un Etat indépendant et souverain sur leur territoire. Nous pensons que le problème palestinien ne pourra être résolu que lorsque toutes les forces israéliennes se seront retirées inconditionnellement des territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

Malgré ce tableau assez pessimiste, il y a tout de même certains signes encourageants dans d'autres parties du globe. Le Brunéi Darussalam se félicite de l'évolution de la situation en ce qui concerne la Corée du Nord et la Corée du Sud et des contacts qui ont été établis entre elles. Nous pensons que ces contacts directs entre le Nord et le Sud pourraient permettre un relâchement des tensions dans la péninsule et contribuer ainsi au maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Les Coréens du Nord et les Coréens du Sud doivent pouvoir résoudre leurs propres problèmes à leur manière. Conformément au principe de l'universalité, ils pourraient, s'ils le désirent, devenir Membres des Nations Unies sans préjudice de leur réunification.

Le monde connaît également de nombreux problèmes non politiques. La toxicomanie et le trafic illicite des stupéfiants en est un. D'ailleurs, c'est devenu un problème global. Les incidences en sont graves sur le plan de la sécurité. Il cause des souffrances, particulièrement chez les jeunes. Il affaiblit le tissu social des nations. Il coûte cher aux gouvernements, directement et indirectement, sur le plan économique. Il suppose des activités criminelles qui peuvent menacer la stabilité des Etats. Un effort international concerté est nécessaire d'urgence pour lutter contre la menace que font peser la toxicomanie et le trafic illicite des stupéfiants sur la communauté internationale. Nous saluons la proposition faite par le Secrétaire général à la plénière du Conseil économique et social tendant à ce qu'une conférence au niveau ministériel sur les stupéfiants soit convoquée en 1987. Cette conférence pourrait apporter l'élan et le cadre politique nécessaires pour renforcer la lutte contre la toxicomanie au niveau international.

Le prince Bolkiah (Brunéi Darussalam)

Je ne saurais terminer ma déclaration sans évoquer le plus grand péril que connaisse le monde aujourd'hui : la guerre nucléaire en tant que menace à la survie même de l'humanité. L'escalade de la course aux armes nucléaires, tant qualitativement que quantitativement, a renforcé le risque d'une guerre nucléaire. Elle renforce l'insécurité et l'instabilité dans les relations internationales. En tant que petite nation consciente de ses responsabilités et de sa vulnérabilité, nous nous félicitons de la poursuite des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous attendons avec le plus extrême intérêt le résultat de ces négociations et espérons qu'elles déboucheront sur des accords concrets et efficaces pour arrêter la course aux armements et empêcher qu'elle ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique.

Enfin, je tiens à réaffirmer ici que le Brunéi Darussalam apportera toujours son appui à l'Organisation. Les Nations Unies sont l'instance de tous les Etats, petits et grands, où ils peuvent contribuer à renforcer la paix, la stabilité et le bien-être dans le monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse se limiteront à 10 mn pour la première déclaration et à 5 mn pour la deuxième, et que les délégations doivent parler de leur place.

Je donne la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne.

M. LAUTENSCHLAGER (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Ce matin, le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste soviétique d'Ukraine, à notre grande surprise, recourant à la polémique, a parlé des "forces revanchardes" dans mon pays. Pour réfuter cette allégation sans fondement, je rappellerai ce que le Ministre des affaires étrangères de notre pays, Hans-Dietrich Genscher, a dit du haut de cette tribune la semaine dernière : "La République fédérale d'Allemagne fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest. Les traités conclus durant les années 70 entre la République fédérale d'Allemagne et ses voisins sont toujours une base solide sur laquelle on peut s'appuyer à cette fin. Le point de départ a été le Traité de Moscou de 1970, qui a placé les relations entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique sur

M. Lautenschlager (RFA)

des bases nouvelles. Par le Traité de Moscou et les traités conclus avec la République populaire de Pologne et la République socialiste de Tchécoslovaquie, ainsi que le Traité régissant les relations avec la République démocratique allemande, nous avons dégagé, du fait de notre responsabilité nationale et historique envers la paix, de nouvelles perspectives à long terme pour les relations entre l'Est et l'Ouest. Nous respectons ces traités. Notre politique contractuelle n'est pas incompatible avec l'objectif politique de la République fédérale d'Allemagne, qui est d'oeuvrer à un état de paix dans une Europe où la nation allemande recouvrera son unité par le biais de l'autodétermination. C'est là le libellé de la 'Lettre sur l'unité allemande', remise par la République fédérale d'Allemagne à la partie soviétique, à l'occasion de la signature du Traité de Moscou".

(A/40/PV.10, p. 22)

A ce même propos, le Ministre des relations extérieures, M. Genscher soulignait dans sa déclaration l'année dernière :

"La République fédérale d'Allemagne respecte l'intégrité territoriale de tous les Etats dans leurs frontières actuelles. Elle se fonde sur la situation actuelle en Europe. Elle ne revendique ni ne revendiquera aucun territoire auprès de quiconque. Elle considère que les frontières de tous les Etats sont et demeurent inviolables." (A/39/PV.8, p. 19-20)

J'ajouterai que le Chancelier fédéral, M. Helmut Kohl, à diverses occasions, a adopté exactement la même position, qui est la position officielle du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

Contrairement à l'attitude du Ministre des affaires étrangères de la République socialiste soviétique d'Ukraine, c'est une position fondée sur le dialogue, la coopération et l'édification de la confiance et de la paix.

M. DINKA (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Dans la déclaration qu'il a faite cet après-midi, le Ministre des affaires étrangères de la Somalie a dit bien des choses qui, pour le moins, ne sont pas flatteuses pour l'Ethiopie et son peuple. Ce qu'il a dit aujourd'hui, il l'avait déjà dit, du haut de cette même tribune, année après année, depuis peut-être 10 ans. Aussi, n'avons-nous guère été surpris par ses propos d'aujourd'hui.



M. Dinka (Ethiopie)

Naturellement, nous avons espéré que le régime de Somalie abandonnerait une fois pour toutes sa politique vouée à l'échec de recherche d'expansion territoriale aux dépens de ses voisins et permettrait aux peuples fraternels de la corne de l'Afrique de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Après la déclaration du Ministre somalien cet après-midi, nous avons été évidemment déçus.

M. Dinka (Ethiopie)

Comme la notion d'agrandissement territorial ne plaît plus guère à l'opinion publique mondiale aujourd'hui, la Somalie ne fait plus état d'aucune ambition territoriale, tout en réaffirmant son appui à l'autodétermination de ceux auxquels ses représentants font référence en tant que "peuples opprimés de la corne de l'Afrique". Je suggère que cette réaffirmation d'appui à ce principe n'est rien d'autre qu'une version intelligemment maquillée de la politique irrédentiste bien connue de la Somalie.

En tout état de cause, la délégation de l'Ethiopie tient à souligner une fois de plus le fait que la véritable source du problème dans la corne de l'Afrique est la Somalie; c'est elle qui est à la source des problèmes de cette région. Aussi longtemps que le régime de la Somalie poursuivra sa politique expansionniste, la paix et la coopération entre les peuples d'Ethiopie et de Somalie demeureront un rêve. C'est pourquoi j'en appelle instamment au régime de la Somalie pour qu'il renonce à ses ambitions irréalisables.

Les accusations vicieuses lancées cet après-midi contre mon pays par le Ministre des affaires étrangères de la Somalie, affirmant que l'Ethiopie aurait occupé certaines parties de la Somalie, sont absolument sans fondement. Quant aux allégations tout aussi peu fondées d'agression de l'Ethiopie contre la Somalie, je souhaite simplement réaffirmer ce que je déclarais dans ma lettre au Secrétaire général des Nations Unies en date du 25 septembre 1985, publiée en tant que document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sous les symboles respectifs de A/40/680 et S/17495.

Monsieur le Président, j'aimerais que vous-même et l'Assemblée sachiez que l'Ethiopie, en tant que pays qui se respecte lui-même, n'a nul désir d'engager un dialogue plein d'acrimonie avec la Somalie dans cette enceinte. Nous avons trop de respect pour cette assemblée et pour son précieux temps. Nous pensons aussi que c'est ici le lieu pour la recherche de solutions et non pour l'extension et l'aggravation des conflits. C'est en se fondant sur cette conviction que ma délégation, au cours des trois dernières sessions de l'Assemblée générale, n'a pas cherché à exercer son droit de réponse face aux accusations vicieuses répétées de la part des représentants du régime de Mogadiscio. Si nous choisissons aujourd'hui d'exercer ce droit, c'est uniquement dans le but de rectifier les faits, au moins une fois tous les trois ans, et non parce que la délégation de Somalie aurait dit quelque chose de différent ou de plus sérieux que ses mensonges éhontés si souvent répétés.

M. DJOUDI (Algérie) : Dans sa déclaration devant cette assemblée, le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie a réaffirmé la position de mon pays au regard de la persistance du conflit du Sahara occidental. Notre évaluation de la situation y est très clairement exprimée, comme nos vues sur le règlement juste et définitif de ce conflit. Le Ministre des affaires étrangères du Royaume du Maroc a cru pouvoir tirer argument d'une conférence de presse et, par une lecture à tout le moins originale de celle-ci, faire croire qu'elle conforte ses thèses particulières. Il y a lieu d'observer d'abord qu'il y a quelque curiosité à se fonder sur des extraits, choisis, d'une conférence de presse, alors même que la position officielle de l'Algérie venait juste d'être exprimée devant cette assemblée. Et c'est précisément devant cette assemblée que le Ministre algérien a déclaré comme étant connues "les tentatives de dénaturation du consensus universel et du plan de règlement autour duquel il s'est formé".

La déclaration du Royaume du Maroc est venue hier donner corps à ces tentatives. Nous aurions aimé pour notre part épargner à cette assemblée le recours à un tel exercice d'exégèse de la Conférence de presse, comme nous aurions aimé, mus par une volonté constante et délibérée, lui éviter toute occasion de voir s'ouvrir de vaines polémiques. Mais maintenant qu'une interprétation pervertissante tant de l'esprit que de la lettre des propos du Ministre des affaires étrangères de l'Algérie a été effectuée, fournir ces précisions devient nécessaire. Qu'il s'agisse de l'Organisation de l'unité africaine, des pays non alignés ou des Nations Unies, ces enceintes sont familières des pratiques par lesquelles le Maroc dénature la substance des déclarations, des décisions ou des résolutions, pour leur faire dire ce qu'elles ne disent pas, pour leur faire servir ce qu'elles n'étaient pas manifestement destinées à servir.

De la lecture marocaine de la Conférence de presse en question, il y a lieu de retenir trois éléments : le pourquoi du recours de l'Algérie au cadre maghrébin et au dialogue algéro-marocain; ce qui a été qualifié de lassitude de l'OUA en second lieu; et enfin la prétendue situation d'impasse que connaîtrait l'OUA, s'agissant du règlement du conflit du Sahara occidental.

D'abord pour ce qui concerne le recours de l'Algérie au cadre maghrébin et au dialogue algéro-marocain, celui-ci ne procédait de rien d'autre sinon d'une volonté d'utiliser toutes les voies possibles et tous les moyens disponibles pour aboutir à

M. Djoudi (Algérie)

une solution pacifique. Il n'y avait en cela - il n'y a en cela - aucun désir de substituer un cadre à un autre ou de faire prévaloir un cadre sur un autre. Tout au contraire, en considérant tous les cadres comme complémentaires, il s'agit de les utiliser autant que nécessaire comme stimulants l'un pour l'autre.

Ensuite, ce qui a été qualifié de lassitude de l'OUA appelle la précision suivante. Oui, l'OUA s'est lassée. L'OUA s'est lassée des attermolements du Maroc et c'est en réalisant que celui-ci n'a jamais eu d'autre objectif que le gain de temps, qu'elle en a tiré la seule conclusion qui s'imposait. C'est ainsi que l'Organisation de l'unité africaine a admis en son sein la République arabe saharouie démocratique et qu'elle lui a confié, lors du dernier sommet, la vice-présidence de cette réunion.

Qu'est-ce à dire? Le plan africain, contenu dans la résolution 104, devenu ultérieurement universel avec les résolutions 38/40 et 39/40 de l'Assemblée générale et plus récemment encore avec la Déclaration des non-alignés à Luanda, appelle à des négociations directes entre le Front POLISARIO et le Maroc et proclame la nécessité d'un référendum libre, régulier et sans contraintes administratives ou militaires, dont les deux parties, parfaitement identifiées, négocieraient les conditions et les modalités. Au sein de l'OUA, le Maroc s'est refusé à assumer la responsabilité qui lui incombe dans la mise en oeuvre de ce plan. L'OUA en a évalué toutes les implications et pris les décisions qui sont connues de tous. Le rapport du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, au vingtième sommet de cette organisation, en fait état. La lettre du Secrétaire général de l'OUA au Secrétaire général de l'ONU fait le même constat. Tous ces documents font porter au Maroc la responsabilité de l'inapplication du Plan de règlement africain et universel. Voilà de quelle lassitude il s'agit et voilà quelle lassitude a conduit l'OUA à prendre la décision qu'elle a cru devoir prendre.

Enfin, au regard de la prétendue impasse au niveau africain, le Maroc en porte tout autant la responsabilité. Et même en se situant dans la logique marocaine, l'on ne voit pas comment cette impasse serait surmontée par un recours exclusif à l'ONU, puisque le Plan africain est également celui de l'ONU et que, ce qui plus est, il est un fait que le Maroc refuse de se joindre à l'effort de mise en oeuvre des résolutions 38/40 et 39/40 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Djoudi (Algérie)

Tout cela ne fait la démonstration que d'une seule chose : la mise en avant de l'ONU au détriment de l'OUA ne procède que d'une manoeuvre visant encore une fois le gain de temps. La manipulation des instances ne sert pas les vrais objectifs de la paix et de la justice. L'action de l'OUA et celle de l'ONU sont et doivent rester complémentaires.

M. Djoudi (Algérie)

S'il y a une conclusion à tirer, c'est bien celle-ci : le cadre d'un règlement existe, celui que fournissent l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'Organisation des Nations Unies. Les moyens existent : ce sont ceux qu'offrent les résolutions 104 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les résolutions 38/40 et 39/40 de l'Assemblée générale de l'ONU. Mais ce qui manque encore, c'est la volonté politique du Maroc de se joindre à leur application avec responsabilité et loyauté. Pour ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies et l'action de son Secrétaire général, je réitère la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Algérie à ce sujet, et je cite :

"La voie de la paix étant toute tracée, nous nous félicitons de ce que l'OUA, l'ONU et les pays non alignés ont accompli, comme nous encourageons le Secrétaire général de notre organisation à agir de concert avec les autorités de l'OUA en vue d'une stricte application du plan de règlement, lequel recueille le consensus universel." (A/40/PV.16, p. 87)

M. OSMAN (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre une déclaration de l'Ethiopie dans l'exercice du droit de réponse. La délégation éthiopienne a pour habitude de faire certaines remarques dans un effort désespéré de dissimuler les faits et les réalités de la situation dans la corne de l'Afrique. L'Assemblée en a été témoin à plusieurs reprises, année après année, et cette attitude ne surprend guère ma délégation.

Le représentant de l'Ethiopie, dans la déclaration qu'il a faite il y a quelques instants, a porté quelques accusations contre mon pays. Il a ainsi accusé la Somalie de visées expansionnistes et territoriales. Il a accusé la Somalie de menacer la paix dans la région. Il a aussi qualifié la Somalie de "source réelle du conflit dans la corne de l'Afrique". Ma délégation rejette catégoriquement ces accusations. La réalité de la situation dans la corne de l'Afrique ne peut ni être dissimulée par des allégations fallacieuses, dépourvues de tout fondement en dépit de l'éloquence avec laquelle elles sont présentées ici ou dans toute autre instance, ni en aucune manière être déformée. Le fait est que la corne de l'Afrique subit, depuis ces cent dernières années, une agression perpétrée par un Etat empire, que la déstabilisation persiste et que les droits de l'homme continuent d'y être violés. Qui est la cause de tout cela? Un seul Etat dans la région en est la cause : l'Ethiopie.

Cet après-midi, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a fait part à l'Assemblée de la dernière agression armée perpétrée par l'aviation et l'artillerie éthiopiennes contre certaines parties de la Somalie. Au cours de cette agression,

M. Osman (Somalie)

des civils ont subi un bombardement aérien qui a causé de lourdes pertes humaines et matérielles.

Il est caractéristique pour un agresseur de nier les faits. Ainsi, dans sa déclaration, le représentant de l'Ethiopie a nié la vérité, ce qui ne surprend guère ma délégation. Comme par le passé, l'Ethiopie tente de dissimuler ses actes d'agression, de sabotage et de subversion commis en collaboration active avec les forces interventionnistes d'une superpuissance dans la région et leurs alliés mercenaires qui, c'est un fait, déstabilisent toute la région et menacent très sérieusement la paix et la sécurité régionales et internationales.

En ce qui concerne le détail de cette agression, ma délégation en a clairement fait état dans une lettre (A/40/671-S/17484) adressée au Secrétaire général. Je ne reviendrai donc pas sur les faits ni sur les circonstances de cette agression. Pour terminer, je me contenterai d'ajouter que le conflit et les menaces à la paix dans la corne de l'Afrique sont dus aux violations constantes des droits de l'homme, notamment du droit à l'autodétermination, des peuples de la région : de la Somalie occidentale, de l'Erythrée, du Tigré et de l'Oromo, et à la politique rigoureuse appliquée dont sont victimes ces peuples colonisés : déplacements de population par la force et à grande échelle à des fins impérialistes et agressions militaires répétées, que le régime d'Addis-Abeba semble affectionner pour faire face aux problèmes de la région.

La lutte de libération qui se poursuit en Ethiopie est le résultat de la politique colonialiste du régime d'Abbis-Abeba, à laquelle s'ajoute la répression interne qui se manifeste sous diverses formes en Ethiopie même. Quelles ont été les conséquences de ces politiques, indépendamment des actes d'agression répétés - amplement étayés par les faits - contre mon pays? Les gens fuient leur terre par milliers pour se réfugier non seulement dans les pays voisins mais aussi dans le reste du monde. Mon pays et d'autres pays voisins de l'Etat empire d'Ethiopie accueillent des millions de réfugiés. Qui est à l'origine du problème? Qui est à l'origine du conflit?

Le problème n'est pas un problème bilatéral. Le problème dans la corne de l'Afrique n'est pas un problème bilatéral. Il est la conséquence directe de la violation constante des droits fondamentaux de l'homme. Le problème dans la corne de l'Afrique résulte de l'intervention militaire d'une superpuissance et de ses forces subrogées. Le problème dans la corne de l'Afrique est un problème de répression interne de populations innocentes.

M. Osman (Somalie)

Cette politique rigoureuse a abouti à une situation que la communauté internationale ne saurait tolérer plus longtemps.

La Somalie a maintes fois lancé un appel à la paix et à la tranquillité dans la région. La paix et la tranquillité dans la corne de l'Afrique ne seront possibles que si le régime éthiopien change de politique et d'attitude. Nous avons maintes fois demandé, et au plus haut niveau, la paix et la coopération régionales. Mais tant que le régime éthiopien poursuit sa politique d'agression contre un Etat voisin, à savoir la Somalie, tant qu'il mènera une répression continue à l'intérieur du pays et violera de façon persistante les droits de l'homme, qui se traduit par des courants de réfugiés, la corne de l'Afrique ne connaîtra pas la paix ni la stabilité.

Ainsi que l'a fait remarquer mon ministre cet après-midi, nous oeuvrons à la recherche de la paix, et nous demandons au régime d'oppression d'Addis-Abeba de suivre la même voie.

M. BATIOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Dans l'exercice de mon droit de réponse à la suite de l'intervention du représentant de la délégation de la République fédérale d'Allemagne, la délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine aimerait déclarer ce qui suit :

Ce matin, dans sa déclaration au débat général de la séance plénière, le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste soviétique d'Ukraine a déclaré, entre autres, ce qui suit :

"Au sein de l'OTAN, et avant tout en Allemagne fédérale, les forces revanchardes ont repris vigueur et cherchent à mettre en doute les acquis de la deuxième guerre mondiale et l'agencement d'après-guerre. C'est ouvertement qu'ils expriment des exigences provocatrices et demandent le retour aux frontières de 1937..." (A/40/PV.22, p. 22)

En réponse à cette déclaration, un membre de la délégation de la République fédérale d'Allemagne a exposé la position de son gouvernement sur cette question. Nous prenons dûment note de cette déclaration officielle.

Par ailleurs, j'aimerais appeler encore l'attention du représentant de la République fédérale d'Allemagne sur le fait que dans sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste soviétique d'Ukraine a parlé des activités des "forces revanchardes".



M. Batiouk (RSS d'Ukraine)

Notre délégation dispose d'un nombre de faits, d'informations et de déclarations de dirigeants et d'autres organisations faites à la presse largement suffisant et convaincant sur les activités des forces revanchardes. Lorsque nous examinerons les points pertinents de l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale, à la Troisième Commission, nous présenterons ces faits dans nos déclarations à l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins d'examen.

La séance est levée à 17 h 55.